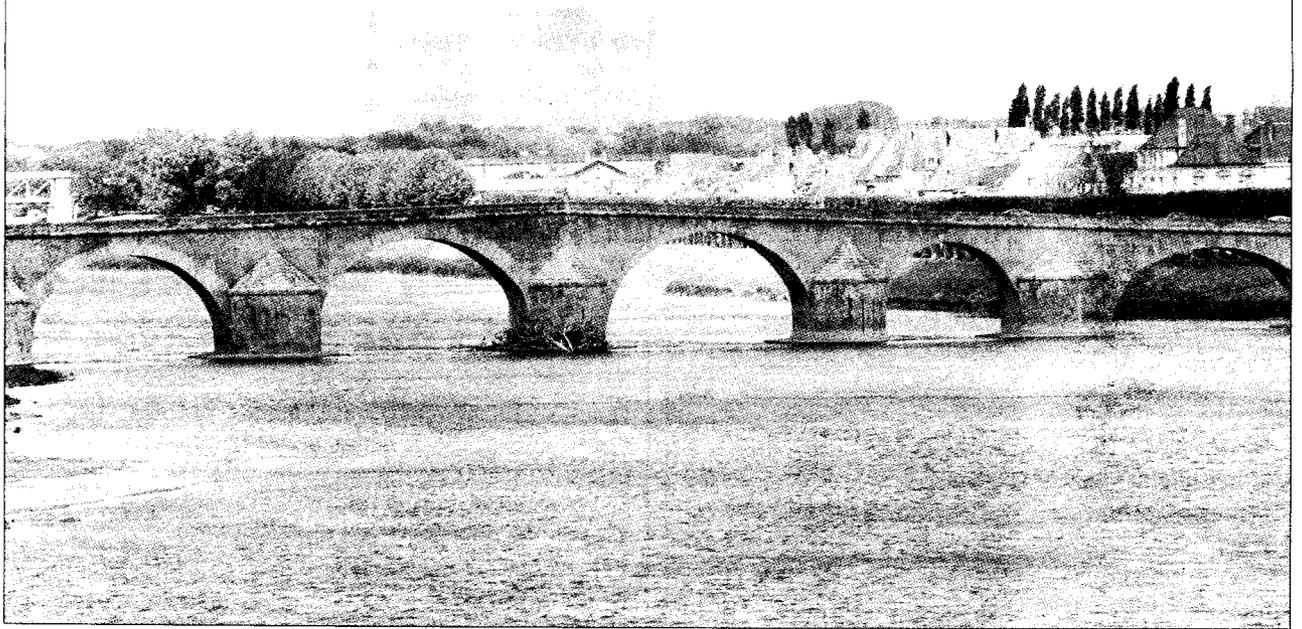


# Et si la Loire du Giennois était inscrite au Patrimoine mondial ?

La République du Centre - édition Gien - 14 juin 2005



La présence de deux centrales nucléaires, dont celle de Dampierre, est sans doute à l'origine du choix des limites du site. (Photo d'archives.)

■ « Castellio » et Jean-Pierre Sueur luttent pour modifier les limites du val.

■ Tout porte à croire que la présence de la centrale de Dampierre fait frein.

En 2000, l'UNESCO a inscrit le Val de Loire au patrimoine mondial de l'humanité. Mais pourquoi donc cette magnifique région a-t-elle été limitée à l'est à Sully-sur-Loire, excluant ainsi tout l'est du département baigné par le fleuve royal ? C'est à peu près la question que se sont posée les adhérents de l'association « Castellio » de Châtillon-sur-Loire. Ces amoureux de l'histoire et de l'archéologie ont même écrit au sénateur Jean-Pierre Sueur pour les aider à ce

que le site soit étendu et qu'il inclue, entre autres, les communes de Gien, Briare et Châtillon.

## Une centrale qui perturbe

La présence de deux centrales nucléaires (Dampierre-en-Burly et Belleville) a sans doute influencé la décision des membres du comité du Patrimoine mondial qui, lors de sa 23<sup>e</sup> session de décembre 1999, a reconnu que le Val de Loire « avait une valeur universelle exceptionnelle et méritait d'être inscrit au titre des paysages culturels ». De fait certains membres s'étaient interrogés sur le bien-fondé de l'inscription d'un paysage culturel comprenant dans son périmètre une centrale nucléaire (Saint-Laurent et Chinon), considérée comme « un élément perturbant ».

Jean-Pierre Sueur a répercuté le vœu de « Castellio » auprès du préfet du Loiret et des ministres de la Culture et de

l'Écologie. Le 30 mai dernier, le préfet André Viau a fait savoir au sénateur que : « la question a été débattue lors de la Conférence territoriale Val de Loire — Patrimoine mondial du 25 février. La réflexion sur les limites ayant suscité plusieurs propositions aux deux extrémités du site, la Conférence a décidé de solliciter une expertise extérieure pour analyser les adaptations possibles. Une mission a été constituée qui doit se rendre sur place courant juin et dont le rapport sera discuté à la prochaine réunion de la Conférence territoriale, le 5 juillet prochain ».

## Des éléments de modernité

Si Jean-Pierre Sueur s'est fait le porte-parole de l'association Castellio, c'est qu'il estime « absurde que la limite s'arrête là, en frange des magnifiques paysages du Giennois et du Châtillonnais ». Le sénateur parle même du site d'Ousson

et de l'île à Gaston comme de véritables petits bijoux.

« Il doit y avoir une vraie continuité », indique le parlementaire qui se refuse à faire la politique de l'autruche : « Les centrales sont là. Il vaudrait mieux s'intéresser à la manière de gérer leur insertion plutôt que de les ignorer ».

Des propos qui rejoignent les débats qui avaient conduit à l'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial. Certaines discussions avaient en effet fait émerger la question de l'interprétation à donner à la notion de paysages culturels évolutifs, dynamiques et vivants et à la nature des biens, équipements ou « éléments de modernité » que l'on peut y admettre. Ainsi l'inscription du Val de Loire avait-elle mis l'accent sur l'insertion d'éléments contemporains significatifs de l'évolution économique et sociale du site, tels qu'une centrale nucléaire.

Laurent Camin.